

## Résumé exécutif

Nous vivons désormais dans une ère numérique, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Internet, les communications mobiles, la télévision par satellite, les ordinateurs sans fil et les accès instantanés ont tous radicalement changé notre manière de travailler, de vivre et de jouer. Nous avons désormais accès à des vitesses incroyables à des types d'informations, de nouvelles et de divertissements qui étaient auparavant réservés aux livres de science-fiction. Mais ce type de succès et de changement implique aussi des difficultés.

Un exemple clair de cet état de fait est le cas de la protection de la propriété intellectuelle sur Internet. Parallèlement à la numérisation de nos vies, s'est produite une transformation de la forme de nos économies, qui sont désormais, principalement, basées sur la vente et la fourniture de services, plutôt que sur l'industrie ou la fabrication. La croissance récente des industries intensives en connaissances et des produits désignés comme créatifs a été exceptionnelle, mais dans une ère en ligne et numérique, le problème des violations de la propriété intellectuelle est bien plus important et grave qu'il ne l'a jamais été.

Dans ce contexte, le récent conflit au sujet des abus des droits de reproduction fait rage entre les créateurs de contenus, les détenteurs des droits de reproduction, et les médiateurs d'Internet, en d'autres termes, les moteurs de recherche, les sites d'agrégation de données et de téléchargement. D'ailleurs, le nombre d'affaires de justice résolues ou en cours aux États-Unis au cours des 10 dernières années en est la meilleure preuve. La plus importante manifestation de ce conflit est la procédure en cours de Viacom contre YouTube.

Le but de cet article est de placer ce débat entre les médiateurs d'Internet et la protection de la propriété intellectuelle dans un contexte à la fois théorique et pratique. L'article examine et analyse ce que le concept de droits de propriété intellectuelle implique d'un point de vue économique, ainsi que depuis une perspective légale et pratique. Cela implique l'analyse d'un certain nombre de procédures passées concernant les concepts d'utilisation éthique et de zone privée. Ces deux concepts légaux sont très importants car ils en sont arrivés à donner le ton pour la législation américaine et l'approche philosophique des tribunaux américains en ce qui concerne la protection des droits de reproduction.

L'idée de l'utilisation éthique est d'arriver à un équilibre entre les intérêts des grandes quantités de personnes qui désirent accéder à des matériaux faisant l'objet de droits de reproduction, et les intérêts de ceux qui détiennent ces droits de reproduction.

C'est avec un ensemble d'objectifs similaire que la disposition concernant les zones protégées du *Digital Millennium Copyright Act* (DMCA) de 1998 est apparue pour assurer que les fournisseurs de services en ligne ne soient pas limités au niveau du type de service qu'ils peuvent offrir aux consommateurs par les actes illégaux de tiers utilisateurs. Cela a également été un élément utile pour la législation, car cela a permis aux moteurs de recherche et aux médiateurs d'Internet de maintenir un certain degré de liberté d'action et une non responsabilité vis-à-vis des actions tierces de leurs utilisateurs.

Dans la situation actuelle, il est clair que les concepts d'utilisation éthique et de zones privées n'équilibrent plus correctement les intérêts des créateurs de connaissances et de contenus et ceux des médiateurs d'Internet et du public en général. Bien que le fait d'obtenir une utilisation éthique et des zones privées soit louable, et que ces principes concernant les droits de reproduction devraient être protégés et respectés, la situation actuelle dans laquelle la disposition de création de zones privées fait incomber la responsabilité de réglementer Internet en ce qui concerne les violations des droits de propriété intellectuelle aux créateurs de contenus n'est pas satisfaisante. À long terme, les violations des

droits de propriété intellectuelle causent du tort à tout le monde, aux créateurs, aux médiateurs d'Internet et aussi au public en général. Il est de ce fait impératif que les médiateurs d'Internet partagent cette responsabilité dans une mesure plus importante avec les créateurs de contenus. Pour ce faire, cet article présente 3 recommandations réglementaires principales :

- Le principe de création de zones privées (tel qu'exprimé dans le *Digital Millennium Copyright Act*) a besoin d'être redéfini et une clause de due diligence des médiateurs doit être insérée;
- Si l'on ne dispose pas de la technologie suffisante pour filtrer les contenus faisant l'objet de droits de reproduction et si le volume d'infractions est trop important pour que les médiateurs eux-mêmes puissent le gérer, alors un certain type de compensation financière pour les détenteurs de droits de reproduction doit être établi. Ce type de système devrait être utilisé en complément pour les cas où la technologie destinée à empêcher ces violations et associée à des considérations d'ordre pratique (dans ce cas, la portée énorme du réseau), crée des limites importantes en terme d'application des droits de reproduction ; et
- Finalement, l'équilibre établi dans le cas Sony contre Universal doit être maintenu et appliqué aux moteurs de recherche et aux sites d'agrégation de données. De ce fait, leur utilisation légale et leurs avantages devraient être nettement plus importants que toute activité pouvant conduire à la violation des droits de propriété intellectuelle.

Bien qu'elles n'apportent peut-être pas de réponse définitive au litige actuel au sujet de la protection de la propriété intellectuelle entre les médiateurs d'Internet et les créateurs de contenus, ces recommandations réglementaires orientent les parties dans un sens qui reconnaît les contributions importantes que chacune apporte au public, mais équilibre aussi leurs responsabilités et cherche à protéger leurs modèles centraux d'activité.